

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 5 juillet 2012**

CG12/5<sup>ème</sup>/V-02

*L'an deux mil douze, le 5 juillet, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT SOLLICITÉE PAR LES  
« RESTOS DU COEUR »**

---

Compte tenu de l'inadaptation des installations actuelles situées à Sapiac, les « Restos du Cœur » prévoient de transférer leur atelier de « ramasse » et de tri de denrées alimentaires dans leur centre de stockage situé rue du Bac.

Sont ainsi projetés l'acquisition et le raccordement de locaux « modulaires » et l'acquisition de divers équipements de rangement. D'autre part, l'association se voit contrainte d'acquérir deux véhicules, soit : 1 véhicule frigorifique nécessaire au transport des produits surgelés (exigence réglementaire) et un camion de collecte destiné à remplacer leur véhicule actuel (inutilisable en raison de son ancienneté et de ses pannes récurrentes).

Le coût total des investissements ressort à 113 512 € décomposés comme suit :

	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
<b>LOCAUX</b>	- Structures modulaires	55 000 €
	- raccordement (EDF – téléphone, plomberie, extracteurs d'air...)	15 000 €
	- travaux (vestiaires -douches...)	<u>2 000 €</u>
	<b>S/TOTAL 1</b>	<b>72 000 €</b>
<b>VEHICULES EQUIPEMENTS</b>	- Rack	3 812 €
	- mobilier bureau	1 000 €
	- mobilier salle de tri	2 000 €
	- chariot élévateur	6 200 €
	Camion frigorifique	15 500 €
	camion de collecte	<u>13 000 €</u>
<b>S/TOTAL 2</b>	<b>41 512 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>113 512,00 €</b>

Afin de pouvoir réaliser cette opération, l'association sollicite une subvention départementale de 17 500 € conformément au plan de financement ci-après :

<b>Origine</b>	<b>Montant</b>
Autofinancement national	67 500 €
Caisse d'Épargne	10 000 € (subvention 2011)
	<u>7 846 €</u> (demande 2012)
	17 846 €
Conseil Régional	7 666 €
Fonds Départemental d'Insertion (Etat)	3 000 €
Conseil Général	17 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>113 512 €</b>

Compte tenu de ce qui précède et de l'utilité sociale de l'opération, je propose d'allouer une aide de 15 000 € représentant 36 % des dépenses d'acquisition de matériel et de véhicules ressortant à 41 512 €.

L'acquisition et l'installation des préfabriqués n'étant pas éligibles dans la mesure où il s'agit d'immobilisations réalisées sur un site loué et qui pourraient être sensiblement dévaluées en cas de déménagement des « Restos du Cœur ».

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir voter une subvention de 15 000 € aux « Restos du Cœur » et, le cas échéant inscrire les crédits correspondants à l'article 20421 s/fonction 58 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde à l'association des « Restos du cœur » une subvention de 15 000 € représentant 36 % des dépenses d'acquisition de matériel et de véhicules pour le transfert de leur atelier de « ramasse » et de tri de denrées alimentaires dans leur centre de stockage situé rue du Bac ;
- Vote le crédit correspondant qui sera inscrit à l'article 20421, sous-fonction 58 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,